



**GOUVERNEMENT**

*Liberté*

*Égalité*

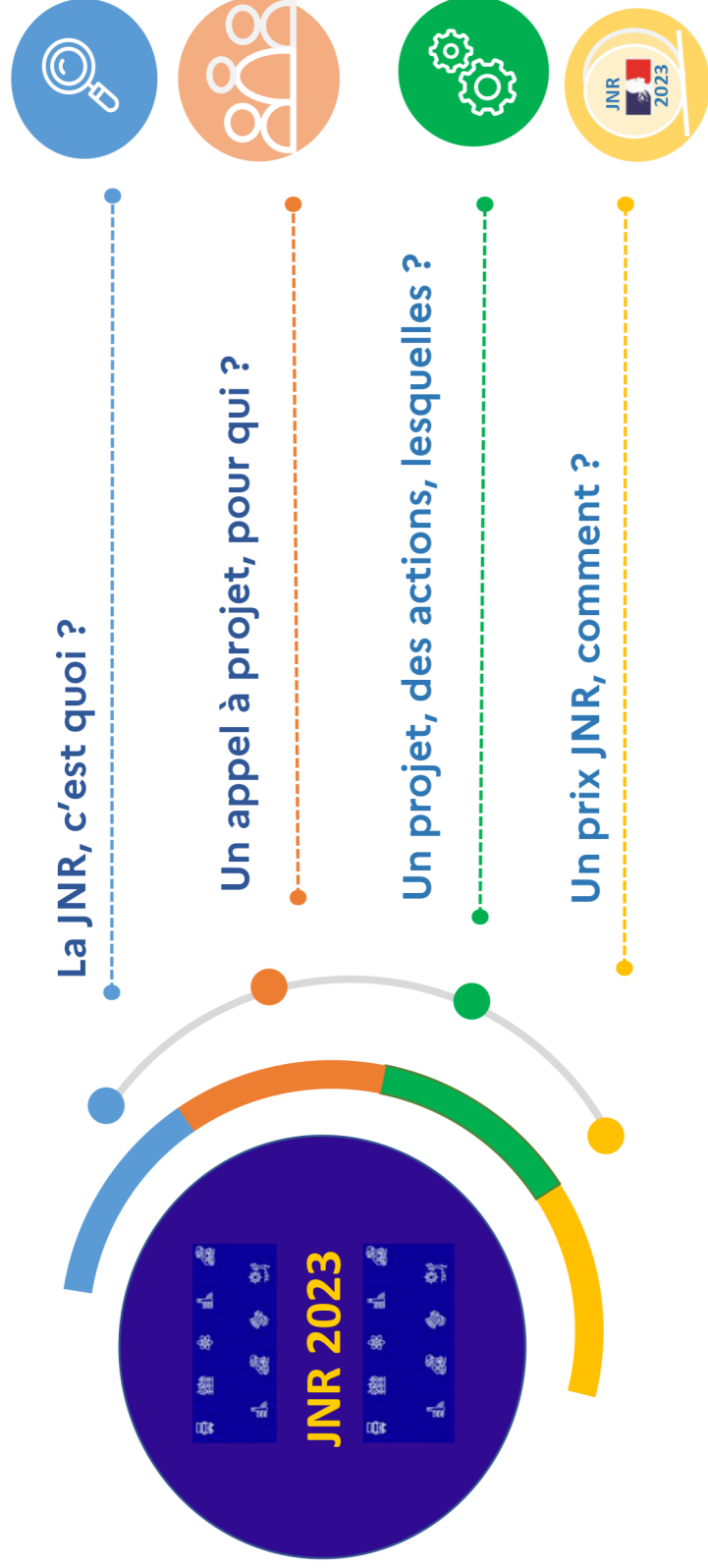
*Fraternité*

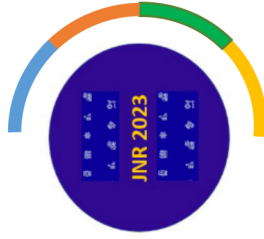


# Journée nationale de la résilience 2023



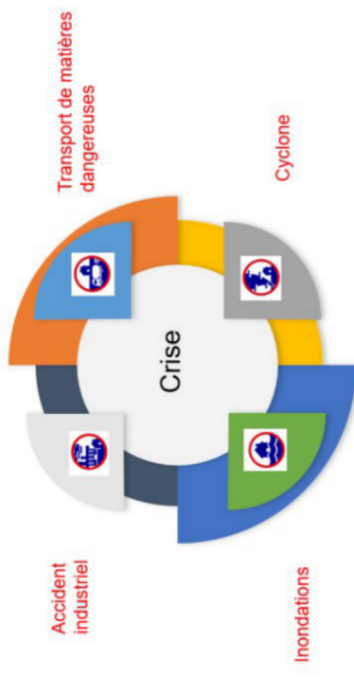
# SOMMAIRE



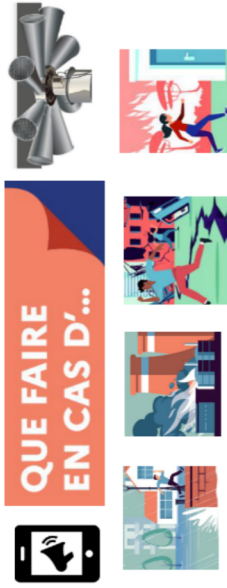


# CONTEXTE

La France fait face à des catastrophes et des crises de plus en plus fréquentes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine.



Afin de mieux être préparée, la population doit être capable de se prémunir des risques auxquels elle est exposée et si une catastrophe survient, à recouvrer rapidement un équilibre, faire preuve de résilience.



**QUE FAIRE EN CAS D'...**



## Comment développer la résilience de la population ?

- ✓ acculturation sur les risques qui la concernent et
- ✓ connaissance des bons comportements à adopter



# BASE REGLEMENTAIRE



## ➤ **Pour le citoyen :**

Selon l'article L.721-1 du code de la sécurité intérieure : *« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. (...) »*.



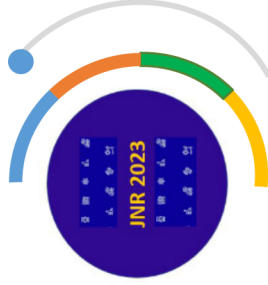
## ➤ **Pour les scolaires :**

Code de l'éducation - Art. L.312-13-1 : *« Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours »*



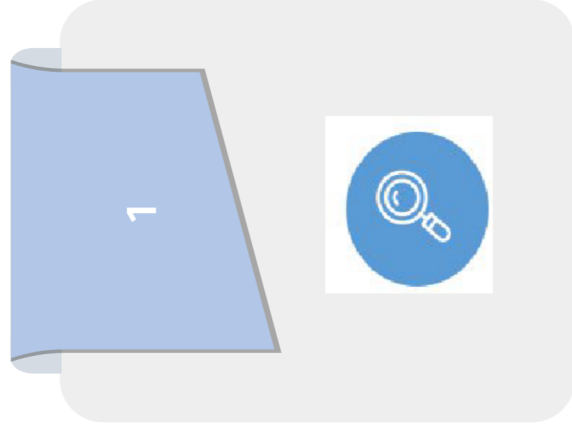
## ➤ **Pour les entreprises :**

Code du travail - Art. R. 4823-1. : *« En Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, afin d'assurer l'information des travailleurs prévue à l'article L. 4823-1, l'employeur veille à ce que le salarié compétent mentionné au I de l'article L. 4644-1 bénéficie d'une formation en prévention des risques naturels intégrée à la formation délivrée au titre de ce même article. »*



# LA JNR, C'EST QUOI ?

La journée nationale de la résilience est un événement national qui a 3 objectifs



- Développer la culture sur les risques naturels et technologiques
- Se préparer à la survenance d'une catastrophe
- Développer la résilience collective aux catastrophes



tous les 13 octobre, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'ONU



sur l'ensemble du territoire de la République, hexagonal comme ultramarin



sur les risques naturels



sur les risques technologiques y compris nucléaires.



# Un appel à projets, pour qui ?

**L'appel à projet vise** toute personne ou toute entité souhaitant concourir à :

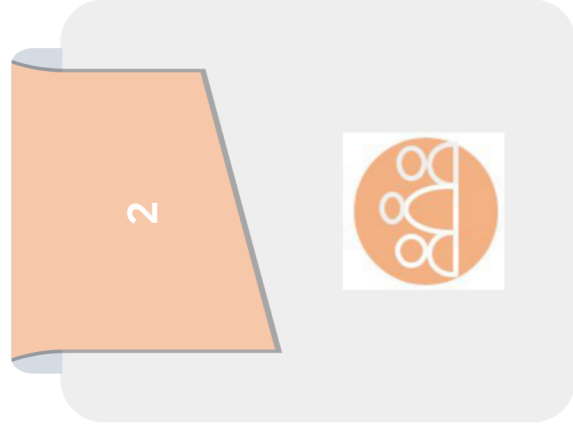
- l'acculturation des populations sur les risques majeurs,
- la sensibilisation aux bons comportements à adopter en cas de survenue d'une catastrophe, pendant et après la crise.

## **Qui peut déposer un projet ?**

Association, collectivité territoriale, école, collège, lycée, université, entreprise, établissement public, particulier

## **Pourquoi déposer un projet ?**

Porteur de projet, votre participation permettra d'être un acteur incontournable dans une gestion plus efficace de la crise en sensibilisant la population sur les risques qui l'entourent et les comportements adaptés à tenir.





# Un projet, des actions, lesquelles ?

## **Un projet peut comporter plusieurs types d'actions**

Réunion d'information, sensibilisation, atelier jeux, conférence, exercice de gestion de crise, exposition, formation, podcast, spectacle, visite, webinaire, ...

## **Sur plusieurs thématiques**

Les risques naturels et technologiques

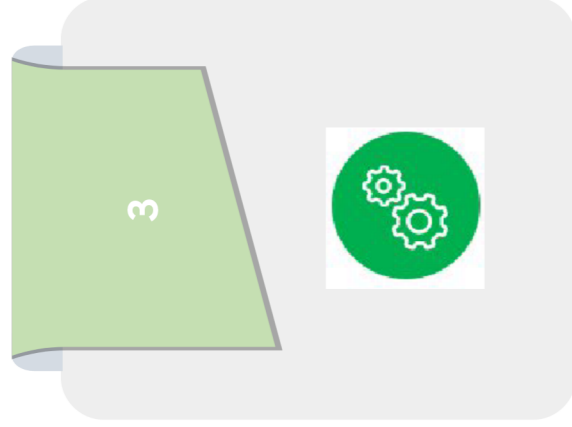
La sensibilisation de la population aux comportements de sauvegarde : signification d'un signal d'alerte, gestes réflexes à acquérir pour se mettre à l'abri de l'aléa, préparation à une éventuelle décision d'évacuation ou de confinement

## **Visant plusieurs types de public**

Grand public, scolaires, familles, seniors, personnes vulnérables...

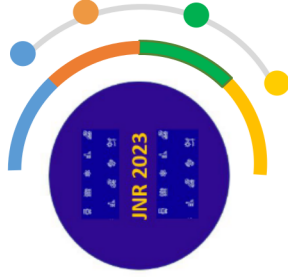
## **Réalisées dans plusieurs localités**

Toute l'année avec un focus sur la période du 13 octobre



Comment procéder ?

Déposer son projet sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/com mencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets>



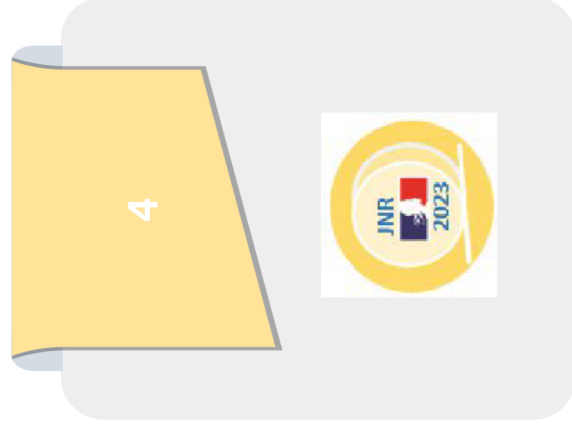
# Un prix JNR, comment ?

Un **projet labellisé** est un projet sélectionné, selon les critères d'éligibilité (correspondre à l'un des trois objectifs de la JNR)

→ Il peut être labellisé toute l'année

Un **projet lauréat** est un projet labellisé et désigné comme tel et qui correspond aux critères d'évaluation définis dans l'appel à projets (qualité globale du projet, et qualité de l'impact du projet sur les publics ciblés)

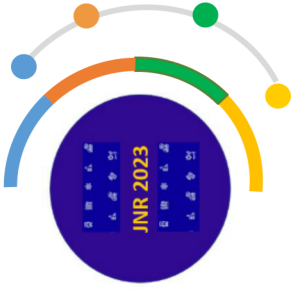
→ Un projet lauréat est un projet labellisé dont les actions ont lieu entre le 1er et le 31 octobre 2023.



## Impact sur votre entité

- ✓ Un label gouvernemental
- ✓ Une visibilité sur vos activités
- ✓ Une cérémonie officielle





# Un prix JNR, comment ?

